

2014 DPE 1008 DF Budget annexe de l'Eau-Compte administratif 2013

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10 et 11 décembre 2012, et 8, 9 et 10 juillet 2013 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2013 du budget annexe de l'eau rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL au nom de la 4^{ème} Commission et par Monsieur Julien Bargeton au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2013 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	0,00 euro
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	0,00 euro
Excédent cumulé au 31 décembre 2012 :	0,00 euro

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2013 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	45.281,20 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	1.990,05 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2012 :	43.291,15 euros

BALANCE

Dépenses :	0,00 euro
Recettes :	1.990,05 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2013 :	45.281,20 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2013 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	3.494.872,47 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	1.928.331,99 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2012 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2013 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	3.494.872,47 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	2.730.849,29 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2012 reporté :	924.872,47 euros

BALANCE

Dépenses :	1.928.331,99 euros
Recettes :	2.730.849,29 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2013 :	1.727.389,77 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 45.281,20 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001) au budget supplémentaire de 2014.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 1.727.389,77 euros (hors RAR), sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R 002) au budget supplémentaire de 2014.